



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 30 NOV 2021
et publié le 30 NOV 2021
Le directeur général des services

A elle

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adhésion au comité d'itinéraire de La Véloscénie

Séance du 25 novembre 2021

Convocation du 19 novembre 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf novembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Theophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Nadine Lacroix par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 novembre 2021

OBJET : Adhésion au comité d'itinéraire de La Véloscénie

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de participer aux réflexions de l'association La Véloscénie,

Considérant les modalités d'adhésion à l'association,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne prennent pas part au vote)

DECIDE d'adhérer au comité d'itinéraire de La Véloscénie dont le siège social est situé 8 rue de la Poissonnerie, 28000 Chartres.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat

AUTORISE le maire à procéder au règlement de la cotisation d'un montant de 1 000 € pour l'année 2022.

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget 2022 de la Ville.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Jean-Christophe Dessanges